

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Appel : Présents : 29 Excusés : 6 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité.

Ordre du jour : Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2024
3. Assermentation d'un nouveau membre au sein du conseil communal
4. Informations du Président
5. Préavis municipal n° 10 / 2024 : Arrêté d'imposition 2025
6. Préavis municipal n° 11 / 2024 : Règlement sur l'alimentation du fonds pour l'Energie & le Développement Durable
7. Informations municipales
8. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2024

Le Président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal.

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3. Assermentation d'un nouveau membre au sein du conseil

P. Thévoz : nous avons le plaisir d'accueillir ce soir un nouveau conseiller communal en la personne de Monsieur Giuseppe Gizzi. *Le Président* procède à l'assermentation de M. Giuseppe Gizzi qui est accueilli par les applaudissements de l'assemblée. Il reste une dernière personne sur la liste des suppléants après cette nouvelle admission.

4. Informations du Président

P. Thévoz : n'a pas d'informations particulières à donner.

5. Préavis municipal n° 10 / 2024 : Arrêté d'imposition 2025

J. Theux : La proposition de la Municipalité est de maintenir le taux d'imposition de 2024 car le budget qui sera présenté en décembre devrait être proche de l'équilibre. Les éléments suivants ont été pris en compte : - le plan d'investissement à 15 ans, - l'évolution théorique de la marge d'autofinancement communale selon le plan d'investissement, - le budget 2024 annonçant un léger excédent de revenus.

La Commission des finances, par son président, *R. Tacheron*, relève les points suivants :

Nous relevons l'excellent travail fait avec la collaboration de notre boursière afin que celui-ci soit présenté avec un budget prévisionnel, comme demandé par la commission lors de ses derniers rapports.

En effet, cette façon de faire est encore plus transparente en montrant directement les possibles impacts d'une éventuelle modification du taux sur les finances de la commune. Nous avons pu constater que le point sur la prévoyance sociale allait subir une nette augmentation, mais par contre celui-ci serait compensé partiellement par la nouvelle péréquation cantonale qui devrait avantager nettement notre commune pour l'année 2025.

Au regard des derniers résultats des exercices comptables pour les années 2021 à 2023 qui ont dégagé des excédents de revenus de plus de Fr. 600'000.— avant un amortissement extraordinaire, ainsi que la situation actuelle où le budget 2024 avec un taux d'imposition à 65% et un excédent de charges de Fr. 55'000 devrait se confirmer dans les comptes définitifs de 2024 selon les indications de notre syndic M. Johann Theux. La Municipalité propose dans le préavis, objet du présent rapport, de maintenir pour l'année 2025 le même taux que celui de 2024 soit 65%.

La Commission des finances, au vu des investissements repoussés ces dernières années et ceux planifiés en 2025 et 2026 avoisinant 8 millions, est de l'avis qu'il faudra certainement compter sur une augmentation substantielle du taux d'imposition pour l'année à venir.

En conclusion, la Commission des finances soutient la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition inchangé à 65% pour l'année 2025 et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis no. 10/2024 tel que présenté.

Le Conseil communal approuve le Préavis municipal n° 10 / 2024 : Arrêté d'imposition 2025, à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 11 / 2024 : Règlement sur l'alimentation du Fonds pour l'Energie et le Développement Durable (FEDD)

L. Poinçot : Notre commune s'est engagée dans un plan énergie et climat communal (PECC). Une convention a été signée avec le Canton, qui nous engage à mettre en œuvre diverses actions. L'une de ces actions est de mettre en place un fonds pour la durabilité, le climat et l'énergie. C'est une action qui a été jugée prioritaire par les habitants. Le règlement et la directive pour l'alimentation de ce fonds sont le fruit de plusieurs mois de travail qui ont impliqué la consultation publique du 14 octobre 2023, l'assistance de Mme Maria Wägli et de l'Office cantonal de la durabilité et du climat, la consultation avec d'autres communes qui ont déjà un fonds similaire, et la synthèse de la Commission PECC. Le règlement d'alimentation du fonds a été rédigé sur la base du Règlement de Chardonne. Le but est de mettre en œuvre des actions concrètes pour la biodiversité, l'énergie, le climat et la durabilité, pour encourager les habitants et entreprises à agir. L'octroi des subventions est édicté par : le règlement sur l'alimentation du fonds pour l'énergie et le développement durable, la directive sur l'octroi des subventions, et la liste des subventions.

Les domaines subventionnés par ce fonds sont les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les économies d'eau et la durabilité (mobilité, déchets, économie circulaire, biodiversité, etc.).

La liste des subventions qui a été discutée pour 2025, et qui est destinée à être adaptée chaque année en fonction des besoins, porte sur les points suivants : - L'établissement de certificats CECB Plus, les récupérateurs d'eau de pluie, les systèmes d'économie eau, les panneaux photovoltaïques et thermiques, divers systèmes de chauffages, divers types de vélos, des abonnements de parcours, des plantations de haies et arbres.

Afin d'alimenter ce fonds, notre proposition est d'utiliser l'indemnité communale pour l'usage du sol, qui est de 0.7 ct/kWh. Cette taxe existe depuis des années, mais son montant n'est pas réparti spécifiquement, et nous proposons de l'affecter automatiquement à ce fonds.

Par ailleurs, afin de compléter l'alimentation du fonds, nous proposons d'ajouter une taxe prélevée sur la consommation d'électricité, entre 0.3 et 0.7 ct/kWh en fonction de la conjoncture économique. Pour 2025, nous proposons 0.3 ct/kWh. Pour avoir un point de comparaison, la commune de Chardonne prélève depuis 2019 une taxe de 0.5 ct/kWh, et Lausanne une taxe de 1,84 ct/kWh depuis cette année (auparavant 1.3 ct/kWh depuis 2008). Ce fonds pourrait donc être alimenté par l'indemnité communale de 0.7 ct/kWh pour l'usage du sol, plus la taxe à 0.3 ct/kWh proposée sur la consommation.

Selon nos calculs basés sur la consommation de 2023, le total projeté serait d'environ 37'000 par année pour ce fonds. Des calculs ont été effectués dans des situations variées dans le village afin de mesurer l'incidence financière sur les ménages. D'après la commission PECC, l'incidence financière sur les ménages est extrêmement minime, avec un maximum de Fr. 40.– à Fr. 50.– par année. De plus, il est prévu une baisse des coûts d'électricité en 2025 de 3,14 ct/kWh, alors qu'on parle ici d'une taxe de 0.3 ct/kWh. Ce fonds répond au devoir d'engagement du PECC et à la demande de la population, à l'agenda 2030 et à la stratégie énergétique de 2050. Il va favoriser des actions positives pour le développement durable, les énergies renouvelables et la biodiversité, et encourager chacune et chacun à se sentir concerné. C'est un engagement pour défendre les besoins du plus grand nombre. Sans transition écologique, il n'y aura plus rien à défendre. Une transition nécessite des efforts, des changements et des compromis. L'impact que cela pourrait avoir est énorme pour notre avenir et l'avenir de tous.

La Commission des finances, par son rapporteur, *M. Krenger*, relève les points suivants :

La Commission des finances soutient pleinement l'idée de la création d'un fonds pour l'énergie et le développement durable. Cependant, elle exprime des réserves concernant le financement proposé. La principale inquiétude porte sur la création d'une nouvelle taxe. Instaurer une nouvelle taxe, même minime, pourrait être mal perçue dans un contexte où de nombreux citoyens subissent déjà une hausse des coûts de la vie.

De plus, la création d'une nouvelle taxe pourrait être considérée comme injuste envers les citoyens ayant déjà pris des mesures pour réduire leur consommation d'énergie, par exemple en installant des panneaux photovoltaïques ou d'autres systèmes d'économie d'énergie. Ces citoyens, ayant déjà investi

financièrement pour alléger leur impact énergétique seraient pénalisés si la taxe prélevée sur la consommation électrique était appliquée selon la proposition de la Municipalité, sans prendre en compte leurs efforts.

Enfin le taux des taxes est approuvé par votation au Conseil communal et non par la Municipalité. Le rôle du Conseil communal est de garantir la transparence dans les décisions liées à la fiscalité et d'assurer une gouvernance démocratique, en permettant un contrôle sur des décisions qui affectent directement les finances de la commune.

Afin de concilier les objectifs de la Municipalité et les préoccupations exprimées, la Commission des finances propose d'utiliser les ressources déjà disponibles sans créer de nouvelle taxe dans un premier temps. La taxe existante, qui génère environ Fr. 26'000. – par an, pourrait être intégralement allouée au fonds pour l'énergie et le développement durable. Cela permettrait de financer les activités du fonds pendant une année.

Après cette première année de fonctionnement, une évaluation détaillée devrait être réalisée afin de déterminer :

- Le nombre de subventions octroyées.
- L'efficacité de la gestion du fonds.
- Les besoins de financement pour les années futures.

Si, à l'issue de cette période, l'alimentation du fonds s'avère insuffisante pour répondre aux objectifs de la commune, il serait alors envisageable de revoir le budget communal de l'année suivante en ajustant les montants alloués au fonds, sans pour autant créer une nouvelle taxe.

La Commission des finances, après avoir examiné le préavis, propose au Conseil de refuser le préavis no 11/2024 concernant le règlement sur l'alimentation du fonds pour l'énergie et le développement durable.

La Commission de gestion, par son président, A. Matar, relève les points suivants :

La Commission de gestion salue l'initiative de la Municipalité de créer un fond pour l'Energie et le Développement Durable et encourage son engagement dans le développement des énergies renouvelables, l'augmentation de l'efficacité énergétique, les économies d'eau et la durabilité.

Ce préavis a toutefois suscité de nombreuses réactions et questionnements au sein de notre commission et nous souhaitons faire part de nos réflexions et recommandations aux membres du Conseil communal et à la Municipalité. La Commission ne remet pas en cause la volonté de créer un fond pour l'Energie et le Développement Durable. Cependant, le préavis manque - à son avis - de transparence et de précision. Ce manque de clarté est à relever entre autres particulièrement pour les domaines du financement du fonds, ainsi que de son utilisation.

Cela étant, la Commission estime que les aspects suivants doivent être retravaillés et émet les recommandations suivantes :

- **Financement** : la taxe de 0.7 cts/kWh existante, qui représente l'indemnité communale pour l'usage du sol, devrait être entièrement allouée à ce fonds, tout comme proposé dans le préavis. Le complément ne devrait toutefois pas être ponctué par une taxe supplémentaire de 0.3 cts/kWh à 0.7 cts/kWh mais plutôt par un montant alloué dans le budget annuel de minimum 10'000 CHF à maximum 20'000 CHF afin d'éviter de taxer une nouvelle fois le citoyen sur sa consommation d'électricité. En effet, la consommation électrique d'un ménage ne reflète pas l'engagement pour le développement durable ou pour l'environnement. Pour exemple, un ménage avec une facture d'électricité moindre pouvant être un ménage qui se chauffe au mazout. Ce ménage serait alors moins ponctué qu'un ménage qui utilise une PAC pour se chauffer.

Au cas où le préavis de ce soir était refusé, il serait judicieux de la part de la Municipalité de se pencher sur une alternative de financement unique par le budget courant. Cette façon de faire aurait l'avantage d'éviter à la Municipalité de devoir établir un règlement qui deviendrait alors facultatif. La Municipalité pourrait ainsi se satisfaire d'une directive. Toutefois cette solution aurait le désavantage de ne pas garantir un financement stable année après année. La Municipalité pouvant décider de couper ce poste au budget des années où sa situation financière serait un peu plus précaire.

- **Liste de subventions** : il est important à notre sens que la directive intègre la liste des subventions prévues actuellement pour mieux comprendre leur objectif et pouvoir prendre une décision plus avisée quant au préavis soumis au vote ce soir. Sur notre demande, la liste des subventions nous a été présentée brièvement lors de la présentation du préavis.

A notre avis, cette liste est un élément indissociable du préavis présenté ce soir et nous regrettons qu'elle n'ait pas été annexée au préavis, même si sa rédaction et son contenu sont du ressort de la Municipalité.

- Attribution des subventions à la Commune : il ne nous semble pas correct que la Commune puisse bénéficier de ce fonds comme cela est mentionné au chapitre 4 du préavis "Descriptif du projet" Il est important qu'il soit alloué uniquement à la population et aux entreprises installées dans la commune.

Nous invitons la Municipalité à retravailler ce préavis et revenir le cas échéant avec un nouveau préavis qui comporte une proposition qui soit plus claire, équitable et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil communal de refuser le préavis tel que présenté.

L. Poinçot : Souhaite apporter les éclaircissements suivants pour donner suite aux remarques des commissions :

- Les personnes à revenus faibles, qui bénéficient de l'aide sociale, seraient exemptées de cette taxe, cela est indiqué dans le règlement.
- Un arrêté municipal pour fixer une taxe est tout à fait courant et en vigueur, c'est légal et confirmé par la juriste.
- Sur le fait que la commune puisse aussi bénéficier de cette subvention, il devrait peut-être être rajouté dans le règlement une mention de limite, ce n'est effectivement pas le but que la commune se serve de cet argent.
- Je ne comprends pas votre remarque sur le manque de transparence sur l'alimentation de ce fonds.

A. Matar : Le préavis présente une taxe de 0.3 ct/kWh supplémentaire, et les calculs ont été faits sur cette base. Quand on regarde le préavis, c'est indiqué 0.3 ct/kWh, et après quand on regarde le règlement, on voit que la taxe peut augmenter de 0.3 à 0.7 ct/kWh, pour nous c'est un manque de transparence. Cela aurait été bien que ce soit écrit dans le préavis « de 0.3 ct/kWh à 0.7 ct/kWh, et que 0.3 ct/kWh c'est pour 2025, et que les autres années seraient de la compétence de la Municipalité ».

L. Poinçot : Dans le préavis, c'est écrit que cela pourra varier entre 0.3 ct/kWh et 0.7 ct/kWh, mais que pour 2025 nous proposons 0.3 ct/kWh, c'est pour cela que les calculs sont basés là-dessus.

A. Matar : Nous avons compris que la liste des subventions est du ressort de la Municipalité, mais la commission a estimé qu'il aurait été bien vu que tous les membres du Conseil aient la liste en annexe au préalable afin de voir les subventions possibles, pour voir sur quoi porte la votation, et pour avoir des exemples de montants qui peuvent être alloués.

L. Poinçot : La liste n'est pas le but de la votation de ce préavis. Nous avons bien précisé que la liste est encore en cours d'élaboration ; nous avons reçu les commentaires de la juriste et certaines choses doivent encore être adaptées. Cette liste de subventions, qui a été montrée à l'écran, est basée sur celles d'Avenches et d'autres communes. Nous n'avons pas inventé les chiffres, nous avons pris ce qui est courant, ce n'est pas démesuré par rapport à la taille de notre commune.

P. Lavanchy : En tant que membre de la Commission PECC, je suis contente de voir que tout le monde est d'accord sur le principe de la création de ce fonds et je souhaite faire les remarques suivantes :

- Je comprends qu'il puisse y avoir des réticences à une nouvelle taxe, mais celle-ci va contribuer à alimenter le fonds qui va être redistribué directement aux citoyens pour des choses très concrètes.
- Je comprends aussi que ce n'est pas l'idéal en raison de la hausse du coût de la vie, mais comme précisé par L. Poinçot, il y aura une baisse du prix de l'électricité l'année prochaine.
- Le but de cette taxe n'est pas de léser les personnes qui ont déjà fait des efforts avec l'installation de PAC ou de panneaux photovoltaïques, il ne faut pas oublier que l'objectif dans la stratégie énergétique 2050 est de diminuer la consommation électrique de 13% par habitant.
- Ce serait aussi bien de permettre à la commune d'être financée par ce fonds, cela peut ouvrir la voie à des projets collaboratifs entre la commune et des entreprises ou des habitants.

M. Ruano : Cette taxe d'utilisation du sol est déjà utilisée pour quelque chose, donc théoriquement déjà placée dans le budget ?

J. Theux : Ce montant, d'environ Fr. 30'000.– est la dernière ligne de notre budget qui est non affecté, il améliore notre résultat annuel sans être spécifiquement alloué, il sert à l'équilibre du budget et des comptes.

M. Ruano : On pourrait donc allouer un poste uniquement pour ce montant dans le budget ?

J. Theux : L'idée est de garantir au moins l'utilisation de ce montant-là pour le fonds. On ne veut pas que ce soit systématiquement le risque que le fonds soit retranché d'un montant, on estime que c'est nécessaire pour les habitants d'avoir de l'aide dans les domaines qui ont été cités. Nous trouvons que de faire contribuer les habitants par la consommation électrique est un moyen intéressant et surtout utilisé dans d'autres communes. Mettre un montant au budget est aussi possible.

J. Laverrière : Je comprends votre idée et je soutiens l'idée de ce fonds, mais l'introduction d'une nouvelle taxe me gêne. Si on se projette dans le futur, j'imagine que le prix de l'eau va augmenter. Vous avez choisi de passer par cette taxe, mais nous avons le budget qui est là, et on doit se donner les moyens qu'on a. Si une année, on doit mettre moins car on a d'autres priorités, il faudra aussi faire des économies à certains endroits. L'instauration d'une taxe n'est pas forcément juste : à titre personnel, nous avons des panneaux photovoltaïques et une PAC, et depuis plusieurs années nous payons à titre volontaire notre électricité au groupe E au tarif Plus. Donc une taxe supplémentaire n'est pas juste pour ceux qui font déjà des efforts.

J. Theux : Oui nos taxes sur l'eau et l'épuration sont clairement trop basses et ne couvrent pas les coûts d'exploitations, les taxes vont être revues et vont augmenter.

Ch. Studer : La protection du climat et de la biodiversité est très importante, cette taxe est minime, je ne comprends pas qu'on ne puisse pas être favorable.

Th. Lavanchy : Pour information, le plus gros consommateur de la commune en électricité, c'est la commune elle-même, donc elle va grandement contribuer à ce financement via la taxe.

D. Galliard : Je soutiens également les mesures qui doivent être mises en place. Mais nous pouvons agir via le budget ou par le biais d'autres types de règlements. La question sur l'équité se pose, qui en bénéficiera ? C'est plutôt sur la forme que l'on n'est pas trop d'accord, et pas sur le fonds.

R. Tacheron : Sur la facture du Groupe E, il y a déjà plusieurs taxes, ce ne sont pas des montants énormes, mais cumulés cela peut faire beaucoup pour les revenus modestes. Il faudrait plutôt prévoir ça au budget.

P. Lavanchy : Pour rappel, les revenus modestes n'auront pas à payer cette taxe. La proposition de cette taxe reste minime par rapport à d'autres communes.

M. Krenger : Les coûts de la vie ce ne sont pas seulement les coûts de l'électricité ; il faut aussi tenir compte de la hausse des loyers, de la nourriture, du carburant et des assurances maladie. C'est un peu facile de dire que puisque les prix de l'électricité vont baisser, on peut rajouter une taxe. Et cela ne concerne pas seulement les bénéficiaires d'aide sociale. Il faut aussi penser aux ménages qui ont des revenus faibles et qui ne perçoivent pas d'aides sociales, ce n'est pas très juste pour ceux qui essaient de s'en sortir par eux-mêmes sans ces aides.

P. Lavanchy : Je suis consciente de ces préoccupations. Mais ce n'est pas seulement quelque chose que l'on va payer, on va aussi gagner en retour, par exemple avec une subvention pour les titres de transports ; cela pourra faire diminuer des coûts que nous avons au quotidien.

Le Conseil communal refuse le Préavis municipal n° 11 / 2024 : Règlement sur l'alimentation du Fonds pour l'Énergie et le Développement Durable (3 pour, 21 contre, 4 abstentions)

7. Informations municipales

J. Theux : Collaboration intercommunale : – A Avenches, le préavis pour la création du poste d'assistant de sécurité publique a dû être repoussé, mais devrait être soumis au vote encore cette année. – Toujours à Avenches, le préavis pour engager du personnel supplémentaire pour le service technique a été accepté par le Conseil communal, ce qui leur permettrait de nous fournir un service complet de service technique. Une rencontre aura lieu pour discuter de la convention tarifaire et des conditions.

Parcelle RF45 : La rédaction du cahier des charges avance bien et le jury est en cours de nomination. Nous prévoyons une signature du contrat avec le mandataire qui aura gagné l'appel d'offre en mars 2025.

Personnel communal : Dany Piller a été nommé au poste de responsable des services intérieurs et extérieurs, et M. Thierry Feneyrolles va prendre le poste d'adjoint au 1er janvier 2025.

Th. Lavanchy : Eau potable : – À la suite d'un contrôle électrique à la Mellire, nous avons découvert qu'un câble d'introduction était en train de fondre, le Groupe E a dû intervenir rapidement. – Les problèmes de réservoir ont pu être réglés grâce à une semi-purge qui a été réalisée. – Notre dossier d'autocontrôle, qui est notre document de suivi de l'exploitation de l'eau potable, est en cours de validation au Canton. – Nous sommes en train d'étudier une légère augmentation de la taxe sur l'eau, car le budget n'est pas équilibré. – Le règlement sur l'épuration qui date de 1960 doit aussi être entièrement revu.

Bâtiments communaux : Les travaux du bloc locatif sont officiellement terminés.

Domaines : Il y a au budget un poste pour le curage des drainages des terrains communaux, ils vont commencer et une mise à jour des plans sera établie.

L. Poinçot : PECC : – Nous souhaitons installer un nouveau lave-vaisselle/lave-verres pour la salle de la Faoug'rmillière, qui serait plus rapide et qui nous permettrait de laver nous-mêmes les gobelets réutilisables récemment acquis. Le lave-vaisselle qui est actuellement à la salle serait déplacé au Carnotzet, où il n'y en a pas. – Nous avons un projet pour effectuer une étude de marchabilité : il s'agit d'une balade diagnostique dans le village, menée par une entreprise spécialisée. Le but est d'analyser nos aménagements et l'accessibilité afin d'améliorer l'espace public. Nous sommes en attente d'un devis de Mobilité Piétonne Suisse. – Un projet est également en cours pour l'étude de l'optimisation du système de prévention et de gestion des déchets. Le but est de faire des économies, de mettre en place des solutions efficaces et pratiques et de réaliser des actions pertinentes au niveau de la prévention. – Le prochain évènement PECC, en collaboration avec la CCLT, est le Festival de l'Automne, qui aura lieu le dimanche 27 octobre prochain dans la cour du collège, à la Faoug'rmillière et au verger situé à côté de la gare pour la plantation d'arbres.

M. Studer : Présente le programme du Festival de l'Automne, organisé par la CCLT et le PECC; un flyer sera distribué prochainement. Même si nous avons internet et les réseaux sociaux, je vous demande de faire de la publicité pour cet évènement aussi par le bouche-à-oreille. Certains évènements attirent du monde, mais nous souhaitons améliorer l'affluence pour les évènements du PECC et de Faoug'tur. Par ailleurs, il y aura des stands, il ne faut pas hésiter à vous inscrire si vous voulez présenter une activité, ou si vous connaissez quelqu'un qui souhaite participer.

Adrian Kündig : N'a pas d'informations particulières à donner.

8. Divers et propositions individuelles

J. Laverrière : Je souhaite réagir sur un fait regrettable : j'ai appris que la Municipalité a amendé la société de Jeunesse lors de leur dernière fête. La Municipalité à la loi pour elle, mais cela paraît incompréhensible d'être si pointilleux avec cette société qui anime la vie communale. J'ai énormément de respect et d'estime pour ces jeunes qui s'engagent, qui apprennent à prendre des responsabilités et qui s'entraident. En agissant de la sorte, j'ai le sentiment que la Municipalité va à l'encontre de nos traditions villageoises. C'est grâce à des traditions comme la fête de Jeunesse que Faoug est un village où il fait bon vivre, et c'est ce genre de traditions qui font le charme des villages de campagne. Malheureusement, en étant aussi procédurière, la Municipalité donne l'impression qu'elle veut compliquer la vie à la société de Jeunesse ; cela va à l'encontre de la promotion et du soutien de la vie associative.

J. Theux : Je tiens à rappeler que nous avons prêté serment. Si quelqu'un qui n'habite pas à Faoug loue la salle et ne respecte pas les horaires, il y aura une sentence municipale. Si on respecte la loi, on ne peut pas ne pas sanctionner la société de Jeunesse. Cela n'a pas été fait de gaité de cœur. Ils ont admis avoir dépassé l'horaire octroyé et ont simplement été sanctionnés, aucune interdiction de faire une fête n'a été prononcée. Si n'importe qui dépasse les horaires fixés et qu'on ne met pas de sanction, on ne peut pas justifier qu'on n'en ait pas mis à certaines sociétés et à d'autres oui, on n'avait pas le choix.

J. Laverrière : Mais alors il faut être cohérent : le lundi du Jeûne par exemple il y avait énormément de personnes qui passaient la tondeuse et la débroussailleuse.

J. Theux : Je ne fais pas de contrôle le lundi du Jeûne, mais s'il y a dénonciation, il y aura une sentence.

H.-J. Brechbühl : J'ai aussi constaté le lundi du Jeûne que des entreprises mandatées par la commune travaillaient pour des canalisations pour la ferme Cornaz. Concernant la Jeunesse, je n'ai jamais vu ça ni à Faoug ni ailleurs, un avertissement aurait été suffisant.

P. Heim : Je rejoins ces remarques, ils ont commis une mauvaise interprétation des horaires, l'autorisation cantonale donnait des horaires plus larges que l'autorisation communale. C'est vrai qu'un avertissement aurait suffi. Ce n'était pas une volonté de profiter de la situation, c'était aussi la première année du président. Mais je comprends qu'il faut être juste avec tout le monde et je comprends votre difficulté.

P. Thévoz : Je suis également concerné en tant qu'ancien membre de la Jeunesse, parent de membres de la société et habitant certainement au plus près de la manifestation de la fête de jeunesse. J'ai aussi été très étonné et déçu par cette amende reçue via une ordonnance pénale. Ces jeunes apprennent comment fonctionne une société, c'est le début d'une activité associative, c'est dommage de leur mettre des bâtons dans les roues car ce sont probablement les futurs conseillers communaux ou municipaux. Ils rendent beaucoup de services aux autres sociétés ou associations et participent activement à l'animation du village. La société de Jeunesse a fait opposition à cette sentence et j'espère que la Municipalité répondra favorablement à leur demande.

J. Theux : Dans ce cas on devrait laisser dépasser les horaires de n'importe quelle manifestation et ne plus sanctionner ? Vous nous demandez de faire du favoritisme et une entorse à la loi, je ne peux pas accepter ça.

P. Thévoz : Est-ce qu'il y a eu une plainte ? Et pourquoi la police n'est pas intervenue ?

J. Theux : Oui, il y a eu une plainte, et ils ont eu de la chance que la police ne soit pas intervenue car ils auraient eu une amende de plus. Les horaires ont été dépassés longuement et sur plusieurs soirs. Nous n'avons rien contre la Jeunesse, mais si on n'applique pas la loi, comment la faire appliquer à quelqu'un d'autre ? On ne peut pas demander à la Municipalité de faire deux poids deux mesures.

Y. Mischler : Nous n'avons plus de nouvelles de l'irrigation des terres depuis bientôt une année. Ou en est ce projet ?

Th. Lavanchy : Une réunion a lieu ce soir afin de discuter de l'avenir de ce projet, qui est en difficulté. Le Canton de Vaud leur a d'abord promis des aides supplémentaires, puis après discussions avec le Canton de Fribourg, le Canton de Vaud a dû les diminuer. François Cornaz, qui portait le projet avec force depuis neuf ans, va quitter le comité. Il y a une possibilité de rejoindre IBB qui est le projet d'irrigation avec Vully-les-Lacs et Avenches.

R. Tacheron : J'ai été surpris par l'augmentation du prix pour les cabines de la plage : je ne conteste pas car j'avais suggéré d'augmenter les prix au port, mais augmenter de Fr. 50.- à Fr. 100.- sans aucune rénovation, alors que le prix des places des bateaux n'a pas augmenté. Cette augmentation de 100% est très mal ciblée.

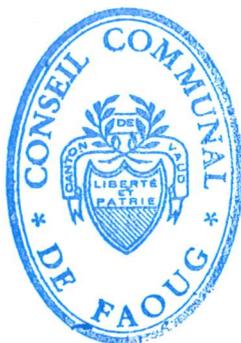
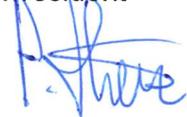
J. Theux : Le règlement du port va arriver en décembre, les prix des places de bateaux vont aussi augmenter. Nous avons estimé que pour que ça vaille la peine, notamment par rapport au travail administratif, il fallait augmenter, d'autant plus que les prix n'ont pas été adaptés depuis très longtemps. Le mandat nous a été donné de trouver des nouvelles sources de revenu, et nous avons estimé que ce n'était pas déraisonnable de faire cette augmentation.

D. Galliard : Pour information : Il existe un formulaire disponible afin de contacter l'OFROU (l'Office fédéral qui gère les routes nationales). Je leur ai posé une question relative au dernier inventaire du bruit en lien avec l'autoroute et le village. J'ai demandé s'il y avait des relevés plus récents ; cela fait maintenant 10 ans que j'habite sur les hauts du village et la propagation du bruit de l'autoroute a fortement augmenté, ce serait intéressant qu'ils fassent des nouveaux relevés. L'idée est de les pousser à mettre à jour l'inventaire du bruit et d'avoir des informations à ce sujet. Il ne faut pas hésiter à les contacter, plus on est nombreux, plus ils s'intéresseront à notre village.

Le Président rappelle les dates des prochains Conseils : Les mardis 12 novembre et 10 décembre 2024, et des votations fédérales : le dimanche 24 novembre 2024

La séance est levée à 21h20

Patrick Thévoz
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire



Faoug, le 8 octobre 2024

Approuvé lors de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2024.